

2008/8673 - SCHEMA DIRECTEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE -  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT D'UN  
MONTANT TOTAL DE 42 000 € AUX 12 MAISONS DES  
JEUNES ET DE LA CULTURE, AUX 15 CENTRES SOCIAUX  
ET A L'ASSOCIATION AWAL. (DIRECTION DU  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par les délibérations n° 2004/4483 et 2004/4527 du 22 novembre 2004, le Conseil municipal a approuvé le schéma directeur de la vie associative, document de référence de la Ville de Lyon dans sa relation avec les Maisons des Jeunes et de la Culture et les Centres Sociaux, ainsi que les conventions d'objectifs et de moyens et les conventions de mise à disposition des locaux qui en constituent la déclinaison de mise en œuvre avec ces associations.

En application de ce schéma directeur, je vous propose d'allouer une subvention d'investissement d'un montant de 1 500 € au titre de l'année en cours, aux Associations nommées ci-dessous, avec lesquelles la Ville de Lyon a passé une convention :

- MJC Perrache - 2<sup>e</sup>
  - MJC Maison pour tous/Salle des Rancy - 3<sup>e</sup>
  - MJC Espace Montchat - 3<sup>e</sup>
  - MJC Ménéval - 5<sup>e</sup>
  - MJC Vieux-Lyon - 5<sup>e</sup>
  - MJC Saint-Just - 5<sup>e</sup>
  - MJC Espace Jeunes 6<sup>e</sup> – 6<sup>e</sup>
  - MJC Jean Macé - 7<sup>e</sup>
  - MJC Laënnec Mermoz - 8<sup>e</sup>
  - MJC Monplaisir - 8<sup>e</sup>
  - MJC Duchère – 9<sup>e</sup>
  - MJC St-Rambert - 9<sup>e</sup>
- 
- Centre Social Quartier Vitalité - 1<sup>er</sup>
  - Centre Social Grand Côte - 1<sup>er</sup>
  - Centre Social Bonnefoi - 3<sup>e</sup>
  - Centre Social Croix Rousse - 4<sup>e</sup>
  - Centre Social du Point du Jour - 5<sup>e</sup>
  - Centre Social de St-Just - 5<sup>e</sup>
  - Centre Social de Gerland - 7<sup>e</sup>
  - Centre Social des Etats-Unis - 8<sup>e</sup>
  - Centre Social Laënnec - 8<sup>e</sup>
  - Centre Social Mermoz - 8<sup>e</sup>
  - Centre Social Champvert / 5<sup>e</sup> - 9<sup>e</sup>

- Centre Social St-Rambert - 9<sup>e</sup>
- Centre Social Sauvegarde - 9<sup>e</sup>
- Centre Social Pierrette Augier - 9<sup>e</sup>
- Centre Social Duchère Plateau - 9<sup>e</sup>
  
- Association Awal - 3<sup>e</sup>.

Ces subventions d'investissement ont pour objet de permettre à ces Associations, de procéder à l'acquisition et au renouvellement des mobiliers et équipements divers nécessaires aux activités qu'elles développent, ainsi qu'aux travaux de petites réparations qui sont à la charge de l'occupant dans les locaux utilisés ».

Vu le schéma directeur de la vie associative approuvé par délibérations n° 2004/4483 et 2004/4527 du 22 novembre 2004 ;

Vu lesdites conventions d'objectifs et de moyens ;

Vu l'avis émis par les 9 Conseils d'arrondissement ;

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales en application duquel MM. Broliquier, Julien-Laferrière, Pelaez et Mme Isaac-Sibille ne prennent pas part au vote ;

Où l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

### **DELIBERE**

1. Les subventions d'équipement d'un montant total de 42 000 €, à raison de 1 500 € chacune, sont allouées aux 12 Maisons des Jeunes et de la Culture, aux 15 Centres Sociaux et à l'Association AWAL, conventionnés par la Ville de Lyon au titre de l'année 2008, pour l'acquisition et le renouvellement des mobiliers et équipements nécessaires aux activités de ces Associations, ainsi que pour effectuer des travaux de petites réparations dans les locaux utilisés par ces Associations.
2. Les conventions d'application à la convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2004/2008 susvisées, établies entre la Ville de Lyon et chaque Association, sont approuvées.
3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
4. La dépense correspondante, soit 42 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 21029 - nature 2042 – fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

L. PELAEZ